

Publié en ligne le 10/07/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Sélestat-Erstein



## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 8 novembre 2022

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers  
élus : 19

Secrétaire de séance : Mme Valérie BENTZ.

Conseillers en fonction : 18

**Membres présents** : Mmes et Mrs Valérie BENTZ, Jean-Michel CHALON, Monique DELL, Gaël GREULICH, René HOELT, Denis LEHMANN, Damien PFLEGER, Alice REIBEL, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Caroline WAGENTRUTZ, Corinne WEBER.

Conseillers présents : 12

**Membres absents excusés** : Mmes et Mrs Marie Hélène GOEPP, Nicolas GUTH, Françoise KOELL, Didier MEYER, Régis MEYER, Carole PEYNET.

Conseillers absents : 6

**Membre absent ayant donné procuration** : Mme KOELL Françoise à M. STOEFFLER Bernard.

**Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.**

#### Délibération n° COMM20221004

#### Objet : Suppression d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant la nécessité de supprimer

- l'emploi d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet suite à la création du poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, en séance du 5 juillet 2022,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en sa séance du 20 septembre 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 3 mai 2021 concernant les lignes directives de gestion de la commune de Krautergersheim,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Donne son accord pour la suppression du poste.

Le tableau des emplois (en annexe) est modifié à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

(suivent les signatures)



Pour extrait conforme,  
Krautergersheim, le 14 novembre 2022  
Le Maire, René HOELT